COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 6 décembre 2022

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

DELIBERATION
n°CFVU – 2022 – 37 – FC – 005

relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes de FCV2A

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,

Vu la Charte des examens en vigueur,

Vu la délibération de la CFVU relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu les avis du Conseil de la faculté de droit et science politique en date du 8 novembre 2022 et du Conseil de la faculté d'administration et de communication du 10 novembre 2022,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve les maquettes des formations de FCV2A ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux telles qu'annexées à la présente délibération.

Le président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Diplômes nationaux

MCC-MASTER-MENTION-DROIT-PRIVE-PT-Droit des personnes et de la famille-FC-M2 2022-2023

Diplômes d'université

MCC-DU ENGAGE 2022-2023
MCC-DU-Expertise-Sociale-Administration-Liquidation-des-Entreprises-en-Difficultés-2022-2023
MCC-DU-Personnes-Familles-2022-2023
MCC-DU-CESE

Type Diplôme : MASTER

COMPOSANTE	**DROIT**	
MENTION	**DROIT PRIVE**	
Session M1	**Session unique**	*Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble de la mention*
Session M2	**Session unique**	

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pas de stage

Autres modalités

Le Master 2 mention Droit privé, parcours Droit des personnes et de la famille en parcours de formation continue est réservé à des professionnels en exercice et se réalise sous la forme d'un parcours, comprenant trois diplômes d'université, complété par une évaluation dans le cadre du semestre 4.

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées :
UE1 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Enfance",
UE2 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Personnes vulnérables",
UE3 : cf. arrêté d'examen du Diplôme d'Université "Droit de l'Homme et de la famille".
UE4 : Le stagiaire doit présenter soit un grand oral, soit la soutenance d'un mémoire ou d'un projet tutoré dont le sujet a été au préalable validé par le responsable du diplôme.
Toute absence injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

Seconde chance

Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.
Le président autorise le stagiaire à se présenter à la session de remplacement sur avis de la commission constituée par la composante pédagogique.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20

Capitalisation/conservation

Toute UE validé entraîne l'acquisition des ECTS correspondants

Compensation

Chaque UE doit être validé isolément

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

MASTER 2		DROIT PRIVE										1ère session			Observation session d'examens
Parcours-type		Droit des Personnes et de la Famille										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	**Période**	**Libellé ELP**	**Porteur / Porté**	**Mutualisé avec**	**Heures CM**	**ECTS**	**Coeff**	**Capitalisable**	**Compensable**	**Type Contrôle**	**Si CC&CT coef CC/CT**	**Nbre d'évaluation minimum**	**Nature**	**Durée**	
Semestre	**S1**	**Semestre 3**						Oui	Non						
UE	S1	**UE 1 : Diplôme d'Université "Enfance"**				**17**	**17**	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)					**report note DU**
UE	S1	**UE 2 : Diplôme d'Université " Personnes vulnérables"**				**17**	**17**	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)					**report note DU**
UE	S1	**UE 3 : Diplôme d'Université " Droits de l'Homme et de la famille"**				**17**	**17**	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)					**report note DU**
		Total semestre				**51**									
Semestre	S2	**Semestre 4**						Oui	Non						
UE	S2	**UE 4**				**9**	**9**	Oui	Non						
Matière	S2	Séminaires professionnels	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10										**pas d'évaluation**
Matière	S2	au choix : Grand Oral ou projet-tutoré/mémoire	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille		9	9	Oui	Non	CT (Contrôle terminal)			Projet		
		total semestre			10	**9**									
		TOTAL				**60**									

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

COMPOSANTE/Structure	**AC**	
LIBELLÉ	**ENGAGE.EU : Work intergrated learning program**	
Session DU	**Session unique**	*Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme*

LANGUE ENSEIGNEMENT

Anglais

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pas de stage

Autres modalités

Les modules 1 et 2 sont accessibles de manière indépendante. Le module 3 prend la forme d'un "bootcamp" en présentiel consistant en la mise en œuvre applicative autour d'un projet transmis aux stagiaires. Il n'est accessible qu'aux personnes ayant suivi les modules 1 et 2.

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Les épreuves des modules 1 et 2 sont réalisées en ligne et prennent la forme d'un QCM pour chaque session de cours. La moyenne des QCM donnera la note du module.
Le module 3 est évalué par un projet qui peut être réalisé en groupe.
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.

Seconde chance

Aucune session de seconde chance ne pourra être organisée.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10

Capitalisation/conservation

Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20

Compensation

Les UE sont validées isolément ou par compensation

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Art. L613-2 du Code de l'éducation

Diplôme d'université		ENGAGE.EU Work intergrated learning program									1ère session		
Parcours											Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	**Période**	**Libellé ELP**	**Porteur / Porté**	**Heures CM**	**CM Ligne**	**Coeff**	**Capitalisable**	**Compensable**	**Type Contrôle**	**Si CC&CT coef CC/CT**	**Nbre d'évaluation minimum**	**Nature**	**Durée**
UE	ANNUEL	Module 1 : Understanding Societal Transition			20	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		5		
UE	ANNUEL	Module 2 : Sustainable Business Models			20	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		5		
UE	ANNUEL	Module 3 : “The Bootcamp”		21		3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet	

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	**DROIT**	
LIBELLÉ	**Expertise Sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté**	
Session DU	**Session unique**	*Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme*

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pas de stage

Autres modalités

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Dans l'UE 1, Les épreuves de contrôle continu peuvent prendre la forme de QCM organisées en ligne. L'examen terminal prend la forme d'un projet portant sur la réalisation d'un dossier professionnel en groupe.
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.

Seconde chance

Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10

Capitalisation/conservation

Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20

Compensation

Les UE sont validées isolément ou par compensation

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Art. L613-2 du Code de l'éducation

Diplôme d'université		Expertise Sociale en Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté										1ère session		
Parcours												Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	**Période**	**Libellé ELP**	**Porteur / Porté**	**Mutualisé avec**	**Heures CM**	**CM Ligne**	**Coeff**	**Capitalisable**	**Compensable**	**Type Contrôle**	**Si CC&CT coef CC/CT**	**Nbre d'évaluation minimum**	**Nature**	**Durée**
UE	ANNUEL	**Prérequis**												
Matière	ANNUEL	Cours Unjf : Les relations individuelles et collectives du travail : sources et contrat de travail	Porté			30								
Matière	ANNUEL	Cours FUN : Droit des entreprises en difficultés	Porté			21								
UE	ANNUEL	**UE 1 : Pratique et gestion des risques sociaux**	Porteur											
Matière	ANNUEL	module introductif	Porté	M2 RIED		18								
Matière	ANNUEL	module 1 : Séminaire débat	Porteur		3,5									
Matière	ANNUEL	module 2 : Les acteurs	Porteur		10									
Matière	ANNUEL	module 3 : la poursuite de l'activité et le droit du travail	Porteur		4									
Matière	ANNUEL	module 4 : le sort des créances sociales et salariales	Porteur		4		3	Oui	Oui	CC&CT	CT 2 / CC 1	1	Projet	
Matière	ANNUEL	module 5 : Les licenciements en procédures collectives	Porteur		7									
Matière	ANNUEL	module 6 : l'AGS	Porteur		7									
Matière	ANNUEL	module 7: le contentieux	Porteur		3,5									
Matière	ANNUEL	module 8 : séminaire d'actualisation	Porteur		3									
Matière	ANNUEL	module 9 : compétences transversales	Porteur		4									
UE	ANNUEL	**UE 2 : Aspects internationaux et européens**	Porteur											
Matière	ANNUEL	module introductif	Porté	M2 RIED		14								
Matière	ANNUEL	module 10 : les avancées du droit européen	Porteur		4									
Matière	ANNUEL	module 11: L'AGS et le droit européen	Porteur			3								
Matière	ANNUEL	module 12 : La faillite internationale et les salariés	Porteur		4		2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3
Matière	ANNUEL	module 13 : les lois types de la CNUDCI	Porteur			3								
Matière	ANNUEL	module 14 : séminaire de méthodologie juridique	Porteur		12									
Matière	ANNUEL	module 15 : séminaire d'actualisation	Porteur		4									
		TOTAL			70	38								3
					108									

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	**DROIT**	
LIBELLÉ	**Droit des personnes et de la famille - parcours DU**	
Session DU	**Seconde session/chance**	*Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme*

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pas de stages prévu

Autres modalités

Le candidat ayant validé les trois Diplôme d'Université « Enfance », « Personnes vulnérables » et « Droit de l'homme et de la famille », et dans la limite de cinq ans à compter de la première inscription, présenter soit un grand oral, soit la soutenance d'un mémoire ou d'un projet tutoré dont le sujet a été au préalable validé par le responsable du diplôme. La validation de cette dernière épreuve notée sur 40, associée à celle des trois Diplômes d'Université sus-cités permet d'obtenir le Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit privé, parcours type Droit des personnes et de la famille.
Chacun des Diplômes d'Université précités doit être suivi séparément après validation du plan de formation individualisé par le responsable pédagogique du Master 2 Droit, Economie, Gestion, mention Droit privé, parcours type Droit des personnes et de la famille. Les Diplômes d'Université validés sont capitalisés.

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Si le stagiaire ne valide pas le diplôme en première session, une seconde session est organisée dans les épreuves où il n'a pas obtenu la moyenne. Cette session est organisée au mois de septembre.

Seconde chance

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Si note moyenne globale supérieure ou égale à 10/20

Capitalisation/conservation

La note moyenne de chaque diplôme d'université est capitalisée et reportée lorsque le stagiaire souhaite

Compensation

Chaque DU peut être obtenu par compensation des épreuves entre elles

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Art. L613-2 du Code de l'éducation

Diplôme d'université		Droit de l'homme et de la famille									1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	**Période**	**Libellé ELP**	**Porteur / Porté**	**Mutualisé avec**	**Heures CM**	**Coeff**	**Capitalisable**	**Compensable**	**Type Contrôle**	**Si CC&CT coef CC/CT**	**Nbre d'évaluation minimum**	**Nature**	**Durée**	**Nature**	**Durée**	
UE	ANNUEL	**Enseignements fondamentaux**														
Matière	ANNUEL	Les couples	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	18											
Matière	ANNUEL	Les solidarités familiales	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Le droit patrimonial de la famille	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	18											
UE	ANNUEL	**Enseignements complémentaires**														
Matière	ANNUEL	Le couple : droit comparé des personnes et de la famille	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
UE	ANNUEL	**Séminaires**														
Matière	ANNUEL	Surendettement	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral		
Matière	ANNUEL	Protection internationale de la personne	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
Matière	ANNUEL	Vie familiale et activité professionnelle	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
		TOTAL			86											

Diplôme d'université		Personnes vulnérables									1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
UE	ANNUEL	**Enseignements fondamentaux**														
Matière	ANNUEL	Le droit de la bioéthique	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	18	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	~~5~~ 3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	La personne vulnérable : incapacité, notion et régime	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	18											
UE	ANNUEL	**Enseignements complémentaires**														
Matière	ANNUEL	Droit international privé de l'Union Européenne	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
Matière	ANNUEL	La personne vulnérable : les droits du malade	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
UE	ANNUEL	**Séminaires**														
Matière	ANNUEL	Surendettement	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10	1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral		
Matière	ANNUEL	Protection sociale de la famille	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
Matière	ANNUEL	Protection internationale de la personne	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
		TOTAL			86											

Diplôme d'université		Enfance									1ère session			Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	**Période**	**Libellé ELP**	**Porteur / Porté**	**Mutualisé avec**	**Heures CM**	**Coeff**	**Capitalisable**	**Compensable**	**Type Contrôle**	**Si CC&CT coef CC/CT**	**Nbre d'évaluation minimum**	**Nature**	**Durée**	**Nature**	**Durée**	
UE	ANNUEL	**Enseignements fondamentaux**														
Matière	ANNUEL	L'enfant : la filiation	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	18											
Matière	ANNUEL	La personne vulnérable : incapacité, notion et régime	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	18	**1**	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Les solidarités familiales	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
UE	ANNUEL	**Enseignements complémentaires**														
Matière	ANNUEL	Droit pénal des mineurs	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
UE	ANNUEL	**Séminaires**														
Matière	ANNUEL	Enfance et adolescence en difficulté	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	15	**1**	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral		Oral		
Matière	ANNUEL	Responsabilités professionnelles	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
Matière	ANNUEL	Protection sociale de la famille	Porté	M2 Droit des personnes et de la famille	10											
		TOTAL			91											

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	**DROIT**	
LIBELLÉ	**Contrôle Export et Sanctions Economiques**	
Session DU	**Session unique**	*Les éléments ci-dessous doivent être communs à l'ensemble du diplôme*

LANGUE ENSEIGNEMENT

Français

REDOUBLEMENT

Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme

PROFESSIONNALISATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours

Stages

Pas de stage

Autres modalités

Une partie des enseignements se déroule dans les locaux des partenaires : Airbus à Blagnac et le Cabinet Ashurst à Paris.

EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours

Sessions d'examen

Les modules 1 à 6 sont sanctionnés chacun par un QCM de 20 questions noté sur 10
Le projet tutoré est sanctionné par une soutenance notée sur 240.
Ne seront autorisés à se présenter à la soutenance que les stagiaires ayant un taux d'assiduité (hors absence dûment justifiée auprès des services de scolarité) supérieur à 80%.

Seconde chance

Le stagiaire qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.

VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION

Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours

Validation

Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10

Capitalisation/conservation

Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20

Compensation

Les modules sont validés isolément ou par compensation

Note éliminatoire

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Art. L613-2 du Code de l'éducation

Diplôme d'université											1ère session		
Parcours		Contrôle export et sanctions économiques									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	**Période**	**Libellé ELP**	**Porteur / Porté**	**Heures CM**	**CM Ligne**	**Coeff**	**Capitalisable**	**Compensable**	**Type Contrôle**	**Si CC&CT coef CC/CT**	**Nbre d'évaluation minimum**	**Nature**	**Durée**
Matière	ANNUEL	module 1 : Contexte géopolitique et militaire du monde contemporain	Porteur	10		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	
Matière	ANNUEL	module 2 : Contrôle export - La réglementation française et européenne	Porteur	15		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	
Matière	ANNUEL	module 3 : Contrôle export - La réglementation américaine et les réglementations émergentes	Porteur	20		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	
Matière	ANNUEL	module 4 : Les fondamentaux des sanctions économiques (réglementation européenne et américaine)	Porteur	20		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	
Matière	ANNUEL	module 5 : Les risques (contentieux, responsabilités, etc.) en cas de manquements aux réglementations applicables	Porteur	10		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	
Matière	ANNUEL	module 6 : Impacts économiques et structurels : le dispositif de conformité et la négociation contractuelle	Porteur	10		0,5		Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	
Matière	ANNUEL	module 7 : Méthodologie de suivi du projet tutoré	Porteur	25		12		Oui	CT (Contrôle terminal)			Projet	3
		Total		110									**3**